

PAR COURRIEL

Québec, le 30 novembre 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-11-041 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 novembre dernier, concernant les demandes de subvention faites par la Ville de Montréal au Programme OASIS du MELCCFP.

Nous vous informons que certains renseignements relèvent davantage de la Ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme :

Me Emmanuel Tani-Moore
Chef de division et greffier
Service du greffe
155, rue Notre-Dame E., rez-de-chaussée Montréal (QC)
H2Y 1B5
Tél. : 514 872-3142
greffe_acces@montreal.ca

Également, en vertu de l'article 13 de la Loi, des renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/oasis/index.htm>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Fanny Marceau, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 3